



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### Réunion du Mercredi 9 janvier 2019

**Présents :** Madame Patricia DUPIN, Messieurs Jean Luc BIDART, Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN, Jean-Claude BRICOUT

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes) à compter du lendemain du jour de la notification (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

### U13

**La feuille de match informatisée va être déployée dès la première journée des championnats U13 de D1 à D6, le samedi 02 Février 2019. Son utilisation sera obligatoire, la feuille papier ne sera plus utilisée qu'en cas de force majeure.**

La commission Formation vous propose de participer à des sessions de formations organisées sur divers points du territoire girondin. Elles seront ouvertes au maximum à 2 éducateurs ou dirigeants par club.

**Inscription à faire sur le site internet du District avant le 12 janvier.**

Date et lieux de formations :

- Vendredi 18 Janvier 2019 au siège du District à Bruges (19h)
- Lundi 21 Janvier 2019 au siège du District à Bruges (19h)
- Mercredi 23 Janvier 2019 à l'établissement de Libourne (19h)
- Vendredi 25 Janvier 2019 au siège du District à Bruges (19h)
- Samedi 26 Janvier 2019 à Club House du club de Marcheprime (9h30)
- Lundi 28 Janvier 2019 à l'établissement de Langon (19h)
- Mercredi 30 Janvier 2019 au club house du club de St Laurent Médoc (19h)

### LFNA

#### Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
19 décembre 2018	C	21086461	ESTUAIRE HTE GIRONDE	553257	Feuille de match mal remplie	10€

*Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

### NIVEAU 1 DIVISION 1

#### Demande de modification de rencontre

- Match 21086557 BASTIDIENNE SC 1 (500057) FLOIRAC CM 1 (500045) Poule E du 12/01/19  
**Accord des 2 clubs validé par la commission pour inverser cette rencontre et jouer à FLOIRAC au Stade de la Burthe 2.**

#### Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
5 janvier 2019	E	21086672	TARGON-SOULIG 2	547677	Défaut d'enregistrement de résultat	10€
	F	21086569	ST EULALIE 1	524055	1 <sup>er</sup> forfait	40€
	B	21086508	GRADIGNAN FC 1	581856	Feuille de match mal remplie	10€

*\*Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### Courriers

- AM.S TAILLANAISE (518036) du 6 janvier 2019 concernant le forfait très tardif de l'équipe de ST EULALIE La Commission prend note et attire l'attention des clubs sur la nécessité de respecter à la fois les procédures mises en place par le district et à anticiper les problématiques que cela pose à l'autre club (convocations, déplacements etc..).

### **NIVEAU 1 DIVISION 2**

#### Feuilles de matchs non parvenues

1<sup>er</sup> rappel feuille de match du 19 décembre 2018

- Match 21086637 BORDEAUX E.C 2 (500042) / MORIZES AS 1 (525239) Poule C

1<sup>er</sup> rappel feuille de match du 5 janvier 2019

- Match 21086613 COTEAUX LIBOURNAIS 2 (553792) / LEPARRE MEDOC 1 (505587) Poule A

#### Report de match

#### **Match à jouer le 16 janvier 2018**

- Match 21086656 CA SALLOIS 1 (531514) / LA BREDE FC 2(505814) Poule D du 22/12/18

#### Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
5 janvier 2019	E	21086663	LOUBESIENNE FC 1	505554	Feuille de match mal remplie	10€
15 Décembre 2018	B	21086627	ST SEURIN JUNIOR 1	552606	Feuille de match en retard sous 8 <sup>aine</sup>	40€
15 Décembre 2018	C	21086644	BORDEAUX.E.C 2	500042	Arbitrage par une personne non licenciée	80€

*\*Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

### Courriers

- BORDEAUX ETUDIANTS C. (500042) du 3 janvier 2019 concernant l'absence de licence de son éducateur La Commission prend note et précise qu'il est fait obligation pour figurer sur une feuille de match de posséder une licence pour la saison en cours. En l'absence de sa licence validée vous ne pouvez faire encadrer une équipe par votre éducateur. En cas d'accident la responsabilité du Président et du club serait pleine et entière.

### **NIVEAU 2 DIVISION 4**

#### Feuilles de matchs non parvenues

1<sup>er</sup> rappel feuille de match du 5 janvier 2019

- Match 21148820 CUBNEZAIS FC 1 (553035) / ST ANDRE CUBZAC 4 (505581) Poule E

**Non envoi feuille de match du 24 novembre 2018 : Application de l'Art.17 du Règlement Sportif du District**

- Match 21148797 ST EMILIONNAIS 2 (580630) / ST ANDRE CUBZAC 3 (505581) Poule D du 24/11/18 La Commission donne match perdu par pénalité à ST EMILIONNAIS 2 (580630) et attribue le gain du match et le point de jonglerie à ST ANDRE CUBZAC 3



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### *Demande de modification de rencontre*

- Match 21148809 ST EMILIONNAIS 2 (580630) / GENSAC MONTCARET 1 (550080) Poule D du 09/01/19  
**Accord des 2 clubs validé par la commission pour jouer cette rencontre le 16.01.19 à 16H**

### *Courriers*

- ST SULPICE ET CAMEYRA (515333) du 8 janvier 2019 concernant l'absence du nom de l'arbitre et du numéro de licence.

**Pris note. La Commission rappelle que l'arbitre, son numéro de licence et sa signature sont obligatoires.**

- FC AMBES (542420) du 6 janvier 2019 de Madame la Présidente expliquant les raisons du refus de la jonglerie par son éducateur

**La Commission prend note de vos explications et de l'attachement que vous portez au respect des autres. Conformément au règlement de la compétition U13 Art.6.2 un point de pénalité est donnée à l'équipe de Ambes FC1 sur le match 21148817 Cubnezais FC 1/Ambes FC 1 pour refus de jonglerie. La Commission précise que celle-ci doit se dérouler avant le match.**

### *Décisions administratives*

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
5 janvier 2019	G	21148850	COQ ROUGES BDX 2	505598	Défaut d'enregistrement de résultat	10€
	D	21148804	GENSAC MONTCARET 1	550080		
15 décembre 2018	C	21148785	ST DENIS PILE 2	518025	Feuille de match mal remplie	10€
	C	21148787	ST SULPICE CAMEYRAC	515333		
	B	21148769	APIS FOOTBALL 1	563836		

*\*Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

## NIVEAU 2 DIVISION 5

### *Feuilles de matchs non parvenues*

1<sup>er</sup> rappel feuille de match du 5 janvier 2019

- Match 21152247 CUBNEZAI FC 2 (553035) / GAURIAGUET PEUJARD 2 (530681) Poule I

1<sup>er</sup> rappel feuille de match du 22 décembre 2018

- Match 21153494 CARNIGNANAIS CA 1 (524057) / FC DES GRAVES 3 (563803) Poule S

### *Non envoi feuille de match du 24 novembre 2018 : Application de l'Art.17 du Règlement Sportif du District*

- Match 21152336 ILLATS US 1 (533948) / CAUDROT ENT 1 (518679) Poule M du 24.11.18

**La Commission donne match perdu par pénalité à ILLATS US 1 (533948) et attribue le gain du match et le point de jonglerie à CAUDROT ENT.1**

### *Courrier*

- FC LOUBESIEN (505554) du 7 janvier 2019 concernant l'absence du nom de l'arbitre et du numéro de licence.

**Pris note. La Commission rappelle que l'arbitre, son numéro de licence et sa signature sont obligatoires.**

- JS BERSONNAISE (514726) du 3 janvier 2019 concernant l'engagement d'une 2<sup>ème</sup> équipe pour la 3<sup>ème</sup> phase

**Pris note.**

- SP.C.MONSEGURAI (505858) du 3 janvier 2019 concernant l'engagement d'une 2<sup>ème</sup> équipe pour la 3<sup>ème</sup> phase

**Pris note.**

- US LEGE CAP FERRET (552060) du 21 décembre 2018 et du 2 janvier 2019 concernant l'engagement d'une 4<sup>ème</sup> équipe pour la 3<sup>ème</sup> phase

**Pris note.**



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### *Décisions administratives*

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
22 décembre 2018	S	21153494	CARIGNANAIS CA 1	524057	Défaut d'enregistrement de résultat	10€
5 janvier 2019	S	21153493	TARGON-SOULIG 3	547677		
22 décembre 2018	J	21152259	LORMONT US 4	509442	Feuille de match mal remplie	10€
5 janvier 2019	J	21152254	LOUBESIENNE FC 2	505554		
	J	21152254	GAURIAGUET PEUJARD	530681		
	O	21152374	CANEJAN ES 2	523444		
	O	21152374	CESTAS SAG 4	525228		
	B	21152142	BEYCHEVELLE 1	505817	1 <sup>er</sup> forfait	40€

*\*Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

**Jean-Luc BIDART**  
Président de la Commission Football Animation  
et à effectif réduit